

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL- PATRIE

MINISTÈRE DE LA DECENTRALISATION ET DU
DEVELOPPEMENT LOCAL

RÉGION DU CENTRE

DÉPARTEMENT DU NYONG ET KELLE

COMMUNE DE BONDJOCK



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE - WORK - FATHERLAND

MINISTRY OF DECENTRALIZATION AND LOCAL
DEVELOPMENT

CENTER REGION

NYONG ET KELLE DIVISION

BONDJOCK COUNCIL

DECISION N°016/D/R-CE/D-NK/C.BONDJOCK/SG/2024 DU 09 DECEMBRE 2024 PORTANT ATTRIBUTION DEFINITIVE DES LETTRE COMMANDES RELATIVES A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°020/AONO/R-CE/D-NK/C-BONDJOCK/CIPM/24 DU 02 OCTOBRE 2024 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'HÔTEL DE VILLE DE LA COMMUNE DE BONDJOCK, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE. (EN PROCÉDURE D'URGENCE)

MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE BONDJOCK.

FINANCEMENT : FEICOM/ COMMUNE DE BONDJOCK, EXERCICE 2024 ET SUIVANTS

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BONDJOCK (AUTORITE CONTRACTANTE)

- Vu la constitution ;
- Vu le décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu Le décret n° 2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation, et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'Exécution des marchés publics ;
- Vu Circulaire 00026 C MINFI du 29 Décembre 2023. portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités publiques pour l'exercice 2024.
- Vu la lettre-circulaire n°0005/LC/MINMAP/CAB du 03 Juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du décret N°2018/366 du 20 juin portant Code des Marchés Publics.
- Vu le Dossier d'Appel d'Offres National N° 020./AONO/R-CE/D-NK/C-BONDJOCK/CIPM/24 DU 02 OCTOBRE 2024 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'HÔTEL DE VILLE DE LA COMMUNE DE BONDJOCK, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE. EN PROCEDURE D'URGENCE.
- Vu La proposition d'attribution de la commission Interne de passation des marchés placée auprès de la commune de Bondjock
- Vu Le rapport d'analyse des offres
- Vu Le procès-verbal N°015 de proposition d'attribution de la CIPM/C.BONDJOCK DU 27 NOVEMBRE 2024.

DECIDE :

Article 1^{er} – La lettre-commande objet de la consultation susvisée est attribuée au soumissionnaire ci-après :

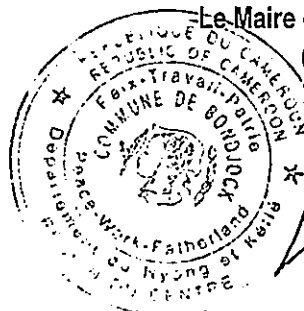
LOT N°	ATTRIBUTAIRE	MONTANT TTC LU (en F CFA)	MONTANT TTC CORRIGE (en F CFA)	DELAI D'EXECUTION
1	SMBTP B.P : 35384 YAOUNDÉ TÉL : 696 93 84 12	300 957 087	300 957 087	douze (12) Mois

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Fait à BONDJOCK, le1...3...DEC.. 2024

AMPLIATIONS

- MINMAP,
- ARMP,
- DDMAP/NK,
- Président CIPM/C.BONDJOCK,
- Intéressé ;
- Affichage/Archives.



Le Maire de la Commune de BONDJOCK
(Autorité Contractante)

Con Manguel